

## ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

---

**Avis est donné que le conseil municipal, à son assemblée du 15 décembre 2025, a adopté le règlement suivant :**

**25-027            Règlement autorisant un emprunt de 20 400 000 \$ afin de financer l'acquisition, l'installation et le maintien de l'actif de bornes de recharge pour véhicules électriques**

La ministre des Affaires municipales a approuvé ce règlement le 16 février 2026. Il entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : [montreal.ca/reglements-municipaux/](http://montreal.ca/reglements-municipaux/).

Fait à Montréal, le 24 février 2026

Le greffier de la Ville,  
Emmanuel Tani-Moore, avocat